

COMMUNE DE BÉDARRIDES*Vaucluse***DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION
TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL***Y compris parcs et jardins — En application du Règlement d'occupation du domaine public communal*

Ce formulaire concerne toute demande d'occupation temporaire du domaine public (terrasse, étalage, commerce non sédentaire, emplacement de marché ou de foire, chantier, vente au déballage, manifestation, etc.), à l'exception des professionnels forains sollicitant un emplacement pour la fête votive, qui doivent utiliser le formulaire spécifique « Demande d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public communal pour les manèges et baraques foraines ».

Conformément à l'article 6 du Règlement, toute demande doit être adressée au Maire au moins deux mois avant la date souhaitée de début d'occupation. Une réponse est rendue dans un délai maximal d'un mois ; l'absence de réponse équivaut à un refus.

1 — Identité du demandeur☐ Personne physique ☐ Personne morale / entreprise

Nom et prénom (ou raison sociale)	
Date et lieu de naissance	
Forme juridique (le cas échéant)	
N° SIRET / RCS	
Adresse complète	
Téléphone	
Courriel	
Qualité du signataire (si personne morale)	

2 — Nature de l'occupation sollicitée

- ☐ Terrasse (mobilier lié à un débit de boissons ou restaurant)
- ☐ Étalage (présentoirs devant un commerce)
- ☐ Commerce non sédentaire / food-truck hors marché
- ☐ Emplacement de marché ou de foire (abonné)

- ☐ Occupation liée à un chantier (échafaudage, benne, base de vie, ...)
- ☐ Vente au déballage (braderie, brocante, vide-grenier)
- ☐ Prêt de panneaux de signalisation ou de barrières
- ☐ Autre :

3 — Description de l'activité et de l'installation

Activité exercée	
Description des installations (mobiliier, structures, véhicules...)	
Emplacement / adresse précise souhaités	
Superficie ou métrage linéaire souhaité	

4 — Période d'occupation souhaitée

Date de début souhaitée	
Date de fin souhaitée (ou durée)	
Jours d'occupation	
Horaires d'exploitation souhaités	
Caractère de la demande	☐ Nouvelle demande ☐ Renouvellement ☐ Modification d'une autorisation existante

5 — Assurance

Conformément à l'article 7 du Règlement, le demandeur s'engage à souscrire, pour toute la durée de l'occupation, une police d'assurance en responsabilité civile garantissant, sans limitation, les dommages causés aux personnes, aux biens de tiers et aux ouvrages publics, et à transmettre à la Commune l'attestation correspondante.

Compagnie d'assurance	
N° de police / contrat	
Attestation jointe	☐ Oui ☐ À fournir avant le début de l'occupation

6 — Pièces à joindre à la demande

- ☐ Copie d'une pièce d'identité en cours de validité du demandeur
- ☐ Extrait Kbis ou justificatif d'immatriculation (le cas échéant)
- ☐ Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle
- ☐ Plan ou photographies de l'implantation projetée
- ☐ Justificatifs professionnels correspondant à l'activité exercée
- ☐ Pour un chantier : justification de l'impossibilité de positionner l'installation sur le domaine privé
- ☐ Pour une vente au déballage : déclaration préalable (art. R. 310-8 du Code de commerce)
- ☐ Autre pièce :

7 — Engagement du demandeur

Le demandeur déclare avoir pris connaissance du Règlement d'occupation du domaine public communal de la commune de Bédarrides et s'engage à en respecter l'ensemble des dispositions, notamment celles relatives à la responsabilité, à l'entretien et à la propreté de l'emplacement, ainsi qu'au paiement des droits de place et redevances applicables.

Il est rappelé que l'autorisation, si elle est délivrée, revêt un caractère personnel, précaire et révocable, et ne saurait être cédée, louée, prêtée ou négociée sous quelque forme que ce soit. L'absence de réponse de l'administration dans le délai imparti vaut décision de refus.

Fait à, le

Signature du demandeur :

Cadre réservé à l'administration

Date de réception du dossier :

Dossier complet : ☐ Oui ☐ Non — pièces manquantes :

Avis : ☐ Favorable ☐ Défavorable ☐ Favorable sous réserve

N° d'arrêté / de convention :

Date de notification au demandeur :